



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE FRANÇOIS
À L'OCCASION DES VŒUX DU CORPS DIPLOMATIQUE
ACCRÉDITÉ PRÈS LE SAINT-SIÈGE**

Salle Royale

Lundi, 8 janvier 2018 [\[Multimédia\]](#)

Excellences

Mesdames et Messieurs,

Elle constitue une belle coutume, cette rencontre qui, en conservant encore vive dans les cœurs la joie de Noël, m'offre l'occasion de vous présenter personnellement les vœux pour l'année commencée depuis peu et de manifester ma proximité ainsi que mon affection aux peuples que vous représentez. Je remercie le Doyen du Corps Diplomatique, Son Excellence Monsieur Armino Fernandes do Espírito Santo Vieira, Ambassadeur de l'Angola, pour les paroles déférentes qu'il vient de m'adresser au nom de tout le Corps Diplomatique accrédité près le Saint-Siège. J'adresse une spéciale bienvenue aux Ambassadeurs venus de l'extérieur de Rome pour l'occasion, dont le nombre s'est accru suite aux relations diplomatiques nouées avec la République de l'Union du Myanmar, en mai dernier. De même, je salue les Ambassadeurs résidents à Rome toujours plus nombreux, parmi lesquels se trouve, à présent, l'Ambassadeur de la République de l'Afrique du Sud, tandis je voudrais dédier une pensée particulière à feu l'Ambassadeur de la Colombie, Guillermo León Escobar-Herran, décédé quelques jours avant Noël. Je vous remercie pour les relations fructueuses et constantes que vous entretenez avec la Secrétairerie d'État et avec les autres Dicastères de la Curie Romaine, en témoignage de l'intérêt de la communauté internationale pour la mission du Saint-Siège et pour l'engagement de l'Église catholique dans vos pays respectifs. Dans cette perspective se situe aussi l'activité du Saint-Siège concernant les Conventions, qui l'an dernier a vu la signature, au mois de février, de l'Accord Cadre avec la République du Congo et, au mois d'août, de l'Accord entre la Secrétairerie d'État et le Gouvernement de la Fédération Russe sur les voyages sans visa des titulaires de passeports diplomatiques.

Dans les relations avec les Autorités civiles, le Saint-Siège ne vise rien d'autre que de favoriser le bien-être spirituel et matériel de la personne humaine et la promotion du bien commun. Les voyages apostoliques que j'ai effectués au cours de l'année passée en [Égypte](#), au [Portugal](#), en [Colombie](#), au [Myanmar et au Bangladesh](#) ont été une expression de cette sollicitude.

Je me suis rendu au Portugal, en pèlerin, lors du centenaire des apparitions de la Vierge à Fatima, pour célébrer la [canonisation des pasteurs Jacinthe et François Marto](#). J'ai pu y constater la foi remplie d'enthousiasme et de joie que la Vierge Marie a suscitée chez les nombreux pèlerins venus pour l'occasion. De même en Égypte, au Myanmar et au Bangladesh, j'ai pu rencontrer les communautés chrétiennes locales qui, bien que numériquement réduites, sont appréciées pour la contribution qu'elles offrent au développement et à la convivialité civile de leurs pays respectifs. Des rencontres avec les représentants des autres religions n'ont pas manqué, témoignant combien les spécificités de chacune ne sont pas un obstacle au dialogue, mais plutôt la sève qui l'alimente dans le désir commun de connaître la vérité et de pratiquer la justice. Enfin, en Colombie, j'ai voulu bénir les efforts et le courage de ce peuple bien-aimé, marqué par un ardent désir de paix après plus d'un demi-siècle de conflit interne.

Chers Ambassadeurs,

Au cours de cette année, aura lieu le centenaire de la fin de la première Guerre Mondiale : un conflit qui a remodelé le visage de l'Europe et du monde entier, avec la naissance de nouveaux États qui ont pris la place des anciens empires. Des cendres de la Grande Guerre, on peut tirer deux avertissements, que malheureusement l'humanité n'a pas su comprendre immédiatement, arrivant dans le laps d'une vingtaine d'années à affronter un nouveau conflit encore plus dévastateur que le précédent. Le premier avertissement, c'est que vaincre ne signifie jamais humilier l'adversaire défait. La paix ne se construit pas comme une affirmation du pouvoir du vainqueur sur le vaincu. Ce n'est pas la loi de la peur qui dissuade de futures agressions, mais plutôt la force de la raison douce qui encourage au dialogue et à la compréhension réciproque pour aplanir les différences (Cf. [Jean XXIII](#), *Lettre encyclique, [Pacem in terris](#)*, 11 avril 1963, nn. 126-129). De cela découle le second avertissement : la paix se consolide lorsque les Nations peuvent traiter entre elles dans un climat de parité. Il y a un siècle – tout juste aujourd'hui –, le Président américain d'alors, Thomas Woodrow Wilson, l'a compris lorsqu'il a proposé la création d'une association générale des Nations destinée à promouvoir pour tous les États, indistinctement grands et petits, des garanties mutuelles d'indépendance et d'intégrité territoriale. Ainsi ont été jetées les bases de cette diplomatie multilatérale, qui a acquis progressivement au cours des années un rôle et une influence croissante au sein de la Communauté internationale tout entière.

Aussi bien les relations entre les Nations que les relations humaines « doivent [...] [s']harmoniser [...] selon la vérité et la justice, en esprit d'active solidarité et dans la liberté » (*Ibid.*, n. 80). Cela comporte « l'égalité naturelle de toutes les communautés politiques en dignité » (*Ibid.*, n. 86), ainsi que la reconnaissance des droits mutuels, avec l'accomplissement des devoirs correspondants

(cf. *Ibid.*, n. 91). La condition fondamentale de cette attitude est l'affirmation de la dignité de chaque personne humaine, dont le mépris et la méconnaissance portent à des actes de barbarie qui offensent la conscience de l'humanité (cf. *Déclaration universelle des droits de l'homme*, 10 décembre 1948). D'autre part, « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde » (*Ibid.*, Préambule), comme l'affirme la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

C'est à cet important document que, soixante-dix ans après son adoption de la part de l'Assemblée Générale des Nations Unis, advenue le 10 décembre 1948, je voudrais consacrer notre rencontre d'aujourd'hui. Pour le Saint-Siège, en effet, parler des droits humains signifie, avant tout, proposer de nouveau la centralité de la dignité de la personne, en tant qu'elle est voulue et créée par Dieu à son image et à sa ressemblance. Le Seigneur Jésus lui-même, en guérissant le lépreux, en redonnant la vue à l'aveugle, en s'entretenant avec le publicain, en sauvant la vie à la femme adultère et en invitant à prendre soin du voyageur blessé, a fait comprendre combien chaque être humain, indépendamment de sa condition physique, spirituelle ou sociale, mérite respect et considération. Du point de vue chrétien, il y a donc une relation significative entre le message évangélique et la reconnaissance des droits humains, dans l'esprit des rédacteurs de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

Ces droits trouvent leur fondement dans la nature qui objectivement unit le genre humain. Ils ont été proclamés pour faire tomber les murs de séparation qui divisent la famille humaine et favoriser ce que la doctrine sociale de l'Église appelle le *développement humain intégral*, puisqu'il concerne la promotion de chaque homme et de tout l'homme, jusqu'à comprendre l'humanité tout entière (cf. [Paul VI](#), *Lettre encyclique, Populorum progressio*, 26 mars 1967, n. 14). Une vision réductrice de la personne humaine ouvre au contraire la voie à la propagation de l'injustice, de l'inégalité sociale et de la corruption.

Il faut, toutefois, constater qu'au cours des années passées, surtout suite aux bouleversements sociaux de '1968', l'interprétation de certains droits s'est progressivement modifiée, de façon à inclure une multiplicité de "nouveaux droits", souvent en contradiction entre eux. Cela n'a pas toujours favorisé la promotion de relations amicales entre les Nations (cf. *Déclaration universelle des droits de l'homme*, Préambule), car des conceptions controversées des droits humains ont été exprimées, en contraste avec la culture de nombreux pays, qui ne se sentent pas par conséquent respectés dans leurs traditions socio-culturelles propres, mais plutôt négligés quant aux nécessités réelles qu'ils doivent affronter. Il peut donc y avoir le risque – paradoxal par certains côtés – que, au nom des mêmes droits humains, on en vienne à instaurer des formes modernes de *colonisation idéologique* des plus forts et des plus riches au détriment des plus pauvres et des plus faibles. En même temps, il convient d'avoir présent à l'esprit que les traditions de chaque peuple ne peuvent être évoquées comme un prétexte pour manquer au respect dû aux droits fondamentaux énoncés par la *Déclaration universelle des droits humains*.

Après soixante-dix ans, il est regrettable de relever comment de nombreux droits fondamentaux sont aujourd'hui encore violés. Le premier d'entre tous ces droits est celui à la vie, à la liberté et à l'inviolabilité de chaque personne humaine (cf. *Ibid.*, art. 3). Ce ne sont pas seulement la guerre ou la violence qui les compromettent. En notre temps, il y a des formes plus subtiles : je pense d'abord aux enfants innocents, rejetés avant même de naître ; non voulus parfois uniquement parce qu'ils sont malades ou malformés, ou à cause de l'égoïsme des adultes. Je pense aux personnes âgées, elles aussi bien des fois rejetées, surtout si elles sont malades, car considérées comme un poids. Je pense aux femmes, qui souvent subissent des violences et des abus y compris au sein de leurs propres familles. Je pense, ensuite, à ceux qui sont victimes de la traite des personnes qui viole la prohibition de toute forme d'esclavage. Que de personnes, surtout fuyant la pauvreté et la guerre, sont objet de ce commerce illicite perpétré par des sujets sans scrupules ?

Défendre le droit à la vie et à l'intégrité physique signifie, ensuite, promouvoir le droit à la santé de la personne et de ses proches. Aujourd'hui, ce droit à la santé a adopté des implications qui dépassent les intentions d'origine de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, qui visait à affirmer le droit de chacun à bénéficier des soins médicaux et des services sociaux nécessaires (cf. *ibid.*, art. 25). Dans cette perspective, je souhaite que, au niveau des instances internationales compétentes, on œuvre pour favoriser surtout un accès facile de tous aux soins et aux traitements sanitaires. Il est important d'unir les efforts afin qu'on puisse adopter des politiques en mesure de garantir, à des prix accessibles, la fourniture des médicaments essentiels pour la survie des personnes démunies, sans négliger la recherche et le développement des traitements qui, bien que n'étant pas économiquement importants pour le marché, sont déterminants pour sauver des vies humaines.

Défendre le droit à la vie implique également d'œuvrer activement pour la paix, universellement reconnue comme l'une des valeurs les plus hautes à rechercher et à défendre. Cependant de graves conflits locaux continuent à embraser diverses régions de la terre. Les efforts collectifs de la communauté internationale, l'action humanitaire des organisations internationales et les demandes incessantes de paix, qui s'élèvent des terres ensanglantées par des combats, semblent toujours moins efficaces face à la logique aberrante de la guerre. Cette situation n'entame pas notre désir et notre engagement pour la paix, conscients que sans elle le développement intégral de l'homme est hors de portée.

Le désarmement intégral et le développement intégral sont étroitement liés entre eux. D'autre part, la recherche de la paix comme condition préalable au développement implique de combattre l'injustice et d'éradiquer, de manière non violente, les causes de désaccord qui conduisent aux guerres. La prolifération des armes aggrave clairement les situations de conflit et comporte des coûts humains et matériels considérables qui minent le développement ainsi que la recherche d'une paix durable. Le résultat historique atteint l'année dernière avec l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, au terme de la Conférence des Nations Unies, visant à

négocier un instrument juridiquement contraignant pour prohiber les armes nucléaires, montre combien le désir de paix est toujours vif. La promotion de la culture de paix en vue d'un développement intégral demande des efforts persévérants pour le désarmement et la limitation du recours à la force armée dans la gestion des affaires internationales. Je voudrais, par conséquent, encourager un débat serein et le plus ample possible sur la question, qui évite des polarisations de la communauté internationale sur un sujet aussi délicat. Tout effort dans ce sens, si modeste soit-il, représente un résultat important pour l'humanité.

Pour sa part, le Saint-Siège a signé et ratifié, également au nom et pour le compte de l'État de la Cité du Vatican, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dans la perspective exprimée par saint Jean XXIII dans *Pacem in terris*, selon laquelle « La justice, la sagesse, le sens de l'humanité réclament par conséquent, qu'on arrête la course aux armements ; elles réclament la réduction parallèle et simultanée de l'armement existant dans les divers pays, la proscription de l'arme atomique » (n. 112). En effet, « qu'il y ait des hommes au monde pour prendre la responsabilité des massacres et des ruines sans nombre d'une guerre, cela peut paraître incroyable ; pourtant, on est contraint de l'avouer, une surprise, un accident suffiraient à provoquer la conflagration » (*Ibid.* n. 111).

Le Saint-Siège réaffirme donc la ferme conviction « que les éventuels conflits entre les peuples ne doivent pas être réglés par le recours aux armes, mais par la négociation » (*Ibid.*, n. 126). D'autre part, précisément la fabrication ininterrompue d'armes toujours plus sophistiquées et plus "perfectionnées" ainsi que la persistance de nombreux foyers de conflit – de ce que j'ai, plus d'une fois, qualifié de "troisième guerre mondiale par morceaux" – ne peut que nous faire répéter avec force les paroles de mon saint Prédécesseur : « Il devient humainement impossible de penser que la guerre soit, en notre ère atomique, le moyen adéquat pour obtenir justice [...] Néanmoins, il est permis d'espérer que les peuples, intensifiant entre eux les relations et les échanges, découvriront mieux les liens d'unité qui découlent de leur nature commune ; ils comprendront plus parfaitement que l'un des devoirs primordiaux issus de leur communauté de nature, c'est de fonder les relations des hommes et des peuples sur l'amour et non sur la crainte. C'est, en effet, le propre de l'amour d'amener les hommes à une loyale collaboration, susceptible de formes multiples et porteuse d'innombrables bienfaits » (*Ibid.*, nn. 127-129).

Dans cette perspective, il est d'une importance primordiale qu'on puisse soutenir toute tentative de dialogue dans la péninsule coréenne, afin de trouver de nouvelles voies pour surmonter les oppositions actuelles, d'accroître la confiance réciproque et d'assurer un avenir de paix au peuple coréen et au monde entier.

De même, il est important qu'on puisse poursuivre, dans un climat constructif de confiance accrue entre les parties, les diverses initiatives de paix en cours en faveur de la Syrie, pour qu'on puisse finalement mettre fin au long conflit qui a affecté le pays et causé d'effroyables souffrances. Le souhait général est que, après tant de destructions, arrive le temps de la reconstruction. Mais plus

encore que la reconstruction des édifices, s'avèrent nécessaires la reconstruction des cœurs, le retissage de la toile de la confiance réciproque, préalables indispensables pour l'épanouissement de toute société. Il faut donc travailler à favoriser les conditions juridiques, politiques et sécuritaires, pour une reprise de la vie sociale, où chaque citoyen, indépendamment de son appartenance ethnique et religieuse, puisse participer au développement du pays. En ce sens, il est vital que soient protégées les minorités religieuses, parmi lesquelles se trouvent les chrétiens, qui depuis des siècles contribuent activement à l'histoire de la Syrie.

Il est aussi important que puissent retourner dans leur patrie les nombreux réfugiés qui ont trouvé accueil et refuge dans les nations limitrophes, surtout en Jordanie, au Liban et en Turquie. L'engagement et les efforts accomplis par ces pays dans cette situation difficile mérite l'appréciation et le soutien de toute la communauté internationale, qui est en même temps appelée à œuvrer pour créer les conditions en vue du rapatriement des réfugiés provenant de la Syrie. C'est un engagement qu'elle doit concrètement prendre en commençant par le Liban, afin que ce pays bien-aimé continue à être un "message" de respect et de cohabitation ainsi qu'un modèle à imiter pour toute la région et pour le monde entier.

La volonté de dialogue est nécessaire également dans le bien-aimé Irak, pour que les diverses composantes ethniques et religieuses puissent retrouver le chemin de la réconciliation et de la cohabitation et collaboration pacifiques, tout comme au Yémen et dans d'autres parties de la région, ainsi qu'en Afghanistan.

J'adresse une pensée particulière aux Israéliens et aux Palestiniens, suite aux tensions des dernières semaines. Le Saint-Siège, en exprimant sa douleur pour ceux qui ont perdu la vie dans les récents affrontements, renouvelle son appel pressant à pondérer toute initiative afin qu'on évite d'exacerber les oppositions, et il invite à un engagement commun à respecter, en conformité avec les Résolutions pertinentes des Nations Unies, le *status quo* de Jérusalem, ville sacrée pour les chrétiens, les juifs et les musulmans. Soixante-dix ans d'affrontements rendent plus que jamais urgent de trouver une solution politique qui permette la présence dans la région de deux États indépendants dans des frontières internationalement reconnues. Même au sein des difficultés, la volonté de dialoguer et de reprendre les négociations reste le principal chemin pour arriver finalement à une cohabitation pacifique des deux peuples.

De même dans des contextes nationaux, l'ouverture et la disponibilité à la rencontre sont essentielles. Je pense surtout au bien-aimé Venezuela, qui traverse une crise politique et humanitaire toujours plus dramatique et sans précédent. Le Saint-Siège, alors qu'il exhorte à répondre sans tarder aux besoins primaires de la population, souhaite que soient créées les conditions afin que les élections prévues pour l'année en cours soient en mesure d'apporter une solution aux conflits existants, et qu'on puisse envisager l'avenir avec une sérénité retrouvée.

Que la communauté internationale n'oublie pas non plus les souffrances de nombreuses parties

du Continent africain, spécialement au Sud-Soudan, en République Démocratique du Congo, en Somalie, au Nigéria et en République Centrafricaine, où le droit à la vie est menacé par l'exploitation abusive des ressources, par le terrorisme, par la prolifération de groupes armés et par des conflits persistants. Il ne suffit pas de s'indigner face à tant de violence. Il faut plutôt que chacun, dans son domaine propre, œuvre activement pour éradiquer les causes de la misère et pour construire des ponts de fraternité, condition fondamentale d'un développement humain authentique.

Un engagement commun pour reconstruire les ponts est urgent également en Ukraine. L'année qui vient de s'achever a connu de nouvelles victimes dans le conflit qui affecte le pays, en continuant à infliger de grandes souffrances à la population, en particulier aux familles qui résident dans les zones touchées par la guerre et qui ont perdu des proches, souvent des personnes âgées et des enfants.

Je voudrais précisément dédier à la famille une pensée spéciale. Le droit de former une famille, en tant qu'« élément naturel et fondamental de la société [qui] a le droit à la protection de la société et de l'État » (*Déclaration universelle des droits de l'homme*), est en effet reconnu par la *Déclaration* de 1948 elle-même. Malheureusement, on sait comment, surtout en Occident, la famille est considérée comme une institution dépassée. À la stabilité d'un projet définitif, on préfère de nos jours des liens fugaces. Mais une maison construite sur le sable des relations fragiles et instables ne tient pas. Il faut plutôt une roche, sur laquelle ancrer des bases solides. Et la roche est précisément cette communion d'amour, fidèle et indissoluble, qui unit l'homme et la femme, une communion qui a une beauté austère et simple, un caractère sacré et inviolable et une fonction naturelle dans l'ordre social (cf. [Paul VI, Discours à l'occasion de la visite à la Basilique de l'Annonciation](#), Nazareth, 5 janvier 1964). Je juge, par conséquent, urgent qu'on entreprenne de réelles politiques de soutien aux familles, dont par ailleurs dépendent l'avenir et le développement des États. Sans cette politique, en effet, on ne peut pas construire des sociétés en mesure d'affronter les défis de l'avenir. Le désintérêt pour les familles entraîne, en outre, une autre conséquence dramatique – et particulièrement actuelle dans certaines régions – qui est la baisse de la natalité. On vit un véritable hiver démographique ! C'est le signe de sociétés qui ont du mal à affronter les défis du présent et qui deviennent donc toujours plus craintives face à l'avenir, en finissant par se replier sur elles-mêmes.

En même temps, on ne peut oublier la situation de familles brisées à cause de la pauvreté, des guerres et des migrations. Nous avons trop souvent sous nos yeux le drame des enfants qui, seuls, traversent les frontières séparant le sud du nord du monde, souvent victimes du trafic d'êtres humains.

Aujourd'hui, on parle beaucoup de migrants et de migrations, parfois juste pour susciter des peurs ancestrales. Il ne faut pas oublier que les migrations ont toujours existé. Dans la tradition judéo-chrétienne, l'histoire du salut est essentiellement une histoire de migrations. Il ne faut pas non plus

oublier que la liberté de mouvement, tout comme celle de quitter son propre pays et d'y retourner, fait partie des droits fondamentaux de l'homme (cf. *Déclaration universelle des droits de l'homme*, art. 13). Il faut donc sortir d'une rhétorique répandue sur la question et aller au fait essentiel que devant nous, il y a d'abord et avant tout des personnes.

C'est ce que j'ai voulu réaffirmer par le [Message pour la Journée Mondiale de la Paix](#), célébrée le 1er janvier dernier, consacré aux : "[Les] migrants et [les] réfugiés : des hommes et des femmes en quête de paix". Tout en reconnaissant qu'ils ne sont pas toujours tous animés des meilleures intentions, on ne peut pas oublier que la majorité des migrants préférerait rester dans leur propre pays, alors qu'elle se trouve contrainte à le quitter « à cause des discriminations, des persécutions, de la pauvreté et de la dégradation environnementale. [...] Accueillir l'autre exige un engagement concret, une chaîne d'entraide et de bienveillance, une attention vigilante et compréhensive, la gestion responsable de nouvelles situations complexes qui, parfois, s'ajoutent aux autres problèmes innombrables déjà existants, ainsi que des ressources qui sont toujours limitées. En pratiquant la vertu de prudence, les gouvernants sauront accueillir, promouvoir, protéger et intégrer, en établissant des dispositions pratiques, « dans la mesure compatible avec le bien réel de leur peuple, ...[pour] s'intégrer » (*Pacem in terris*, n. 106). Ils ont une responsabilité précise envers leurs communautés, dont ils doivent assurer les justes droits et le développement harmonieux, pour ne pas être comme le constructeur imprévoyant qui fit mal ses calculs et ne parvint pas à achever la tour qu'il avait commencé à bâtir (cf. *Lc 14, 28-30*)» (François, [Message pour la 51ème Journée Mondiale de la Paix](#), 13 novembre 2017, n. 1).

Je voudrais de nouveau remercier les Autorités de ces États qui se sont prodigués au cours de ces années pour fournir une assistance aux nombreux migrants parvenus à leurs frontières. Je pense d'abord à l'engagement de nombreux pays en Asie, en Afrique et dans les Amériques, qui accueillent et assistent un grand nombre de personnes. Je garde encore vivante dans le cœur [la rencontre que j'ai eue à Dacca avec quelques membres du peuple Rohingya](#) et j'aimerais renouveler aux autorités du Bangladesh mes sentiments de gratitude pour l'assistance qu'elles offrent, sur leur propre territoire, à ces personnes.

Je voudrais ensuite exprimer une gratitude spéciale à l'Italie qui, ces années, a montré un cœur ouvert et généreux et a su aussi donner des exemples positifs d'intégration. Mon souhait est que les difficultés que le pays a traversées ces dernières années, et dont les conséquences persistent, ne conduisent pas à des fermetures et à des verrouillages, mais au contraire à une redécouverte de ces racines et de ces traditions qui ont nourri la riche histoire de la Nation et qui constituent un inestimable trésor à offrir au monde entier. De même, j'exprime mon appréciation pour les efforts accomplis par d'autres États européens, en particulier la Grèce et l'Allemagne. Il ne faut pas oublier que de nombreux réfugiés et migrants cherchent à rejoindre l'Europe parce qu'ils savent qu'ils pourront y trouver paix et sécurité, qui sont d'ailleurs le fruit d'un long cheminement né des idéaux des Pères fondateurs du projet européen après la seconde guerre mondiale. L'Europe doit être fière de ce patrimoine, fondé sur certains principes et sur une vision de l'homme qui plonge

ses bases dans son histoire millénaire, inspirée par la conception chrétienne de la personne humaine. L'arrivée des migrants doit la pousser à redécouvrir son patrimoine culturel et religieux propre, de sorte que, reprenant conscience de ses valeurs sur lesquelles elle s'est édifiée, elle puisse en même temps maintenir vivante sa tradition et continuer à être un lieu accueillant, annonciateur de paix et de développement.

L'an passé, les gouvernements, les organisations internationales et la société civile se sont consultés réciproquement sur les principes de base, sur les priorités et sur les modalités les plus opportunes pour répondre aux mouvements migratoires et aux situations persistantes qui concernent les réfugiés. Les Nations Unies, suite à la Déclaration de New York pour les Réfugiés et les Migrants de 2016, ont initié d'importants processus de préparation en vue de l'adoption de deux Pactes Mondiaux (*Global Compacts*), respectivement sur les réfugiés et pour une migration sûre, ordonnée et régulière.

Le Saint Siège souhaite que ces efforts, grâce aux négociations qui s'ouvriront bientôt, conduisent à des résultats dignes d'une communauté mondiale toujours plus interdépendante, fondée sur les principes de solidarité et d'aide mutuelle. Dans le contexte international actuel, les possibilités et les moyens d'assurer à tout homme et à toute femme qui vit sur terre des conditions de vie dignes de la personne humaine ne manquent pas.

Dans le [Message pour la Journée Mondiale de la Paix de cette année](#) j'ai suggéré quatre "jalons" pour l'action : accueillir, protéger, promouvoir et intégrer (*Ibid.*, n. 4). Je voudrais m'arrêter en particulier sur ce dernier, sur lequel s'affrontent différentes positions à la lumière d'autant d'évaluations, d'expériences, de préoccupations et de convictions. L'intégration est un "processus bidirectionnel", avec des droits et des devoirs réciproques. Celui qui accueille est en effet appelé à promouvoir le développement humain intégral, alors qu'on demande à celui qui est accueilli de se conformer inmanquablement aux normes du pays qui l'accueille, ainsi qu'au respect de ses principes identitaires. Tout processus d'intégration doit toujours maintenir au centre des normes qui concernent les divers aspects de la vie politique et sociale, la défense et la promotion des personnes, surtout de celles qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité.

Le Saint Siège n'a pas l'intention d'interférer dans les décisions qui reviennent aux Etats, lesquels, à la lumière de leurs situations politiques, sociales et économiques respectives, et aussi des capacités propres et des possibilités d'hospitalité et d'intégration, ont la première responsabilité de l'accueil. Cependant, il estime nécessaire de jouer un rôle pour le "rappel" des principes d'humanité et de fraternité qui fondent toute société unie et harmonieuse. Dans cette perspective, il est important de ne pas oublier l'interaction avec les communautés religieuses, tant institutionnelles qu'au niveau associatif, qui peuvent jouer un rôle précieux de renfort dans l'assistance et la protection, de médiation sociale et culturelle, de pacification et d'intégration.

Parmi les droits humains que je voudrais rappeler aujourd'hui, il y a aussi le droit à la liberté de

pensée, de conscience et de religion, qui inclut le droit à la liberté de changer de religion (cf. *Déclaration universelle des droits de l'homme*, art. 18). On sait malheureusement combien le droit à la liberté de religion est souvent violé et la religion devient souvent ou l'occasion pour justifier idéologiquement de nouvelles formes d'extrémisme ou bien un prétexte à l'exclusion sociale, voire à des formes de persécutions des croyants. La construction de sociétés inclusives exige comme condition une compréhension intégrale de la personne humaine, qui peut se sentir vraiment accueillie quand elle est reconnue et acceptée dans toutes les dimensions qui constituent son identité, y compris religieuse.

Enfin, je souhaite rappeler l'importance du droit au travail. Il n'y a pas de paix ni de développement si l'homme est privé de la possibilité de contribuer personnellement, par son travail, à l'édification du bien commun. Il est regrettable de constater, au contraire, combien le travail est, en de nombreuses régions du monde, un bien rare. Peu nombreuses sont parfois les opportunités, surtout pour les jeunes, de trouver du travail. Il est souvent facile de le perdre non seulement à cause des conséquences de l'alternance des cycles économiques, mais aussi en raison du recours progressif à des technologies et à des machines toujours plus perfectionnées et plus précises, capables de remplacer l'homme. Et si, d'un côté, on constate une répartition inéquitable des offres de travail, de l'autre on relève la tendance à demander à celui qui travaille des rythmes toujours plus pressants. Les exigences du profit, dictées par la globalisation, ont conduit à une réduction progressive des temps et des jours de repos, avec comme résultat la perte d'une dimension fondamentale de la vie – celle du repos – qui permet à la personne de se refaire non seulement physiquement mais aussi spirituellement. Dieu lui-même s'est reposé le septième jour. Il l'a béni et l'a consacré « car il avait chômé après tout son ouvrage de création » (*Gn 2, 3*). Dans l'alternance du travail et du repos, l'homme participe à la "sanctification du temps" accomplie par Dieu et il ennoblit son travail, le soustrayant aux dynamiques répétitives d'un quotidien aride qui ne connaît pas d'arrêt.

En outre, les données publiées récemment par l'Organisation Mondiale du Travail sur l'augmentation du nombre d'enfants employés dans des activités de travail et du nombre des victimes des nouvelles formes d'esclavage sont un motif de particulière préoccupation. Le fléau du travail des mineurs continue de compromettre sérieusement le développement psycho-physique des enfants, les privant des joies de l'enfance, fauchant des victimes innocentes. On ne peut penser projeter un avenir meilleur, ni souhaiter construire des sociétés plus inclusives si l'on continue à maintenir des modèles économiques orientés vers le simple profit et l'exploitation des plus faibles, tels que les enfants. Eliminer les causes structurelles de ce fléau devrait être une priorité des gouvernements et des organisations internationales, appelés à intensifier leurs efforts pour adopter des stratégies intégrées et des politiques coordonnées visant à faire cesser le travail des mineurs sous toutes ses formes.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

En rappelant certains des droits contenus dans la Déclaration Universelle de 1948, je n'entends pas omettre un aspect qui lui est strictement connexe : tout individu a aussi des devoirs envers la communauté, visant à « satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique » (*Ibid.*, n. 29). Le juste rappel des droits de tout être humain doit tenir compte du fait que chacun fait partie d'un corps plus grand. Nos sociétés aussi, comme tout corps humain, jouissent d'une bonne santé si chaque membre accomplit sa tâche, conscient que celle-ci est au service du bien commun.

Parmi les devoirs particulièrement impérieux, il y a aujourd'hui celui de prendre soin de notre terre. Nous savons que la nature peut être en elle-même meurtrière même quand il n'y a pas de responsabilité de l'homme. Nous l'avons vu cette dernière année avec les tremblements de terre qui ont touché diverses régions, particulièrement ces derniers mois au Mexique et en Iran, causant de nombreuses victimes, tout comme avec la force des ouragans qui ont touché plusieurs pays des Caraïbes jusqu'à atteindre les côtes des Etats-Unis et qui, plus récemment, ont investi les Philippines. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il y a aussi une importante responsabilité de l'homme dans l'interaction avec la nature. Les changements climatiques, avec la hausse générale des températures et les effets dévastateurs qu'elle entraîne sont aussi une conséquence de l'action de l'homme. Il convient donc de faire face, dans un effort commun, à la responsabilité de laisser aux générations qui suivront une terre plus belle et plus vivable, en œuvrant, à la lumière des engagements pris à Paris en 2015, pour réduire les émissions de gaz nocifs pour l'atmosphère et dangereux pour la santé humaine.

L'esprit qui doit animer chaque personne comme les nations dans ce travail, est comparable à celui des constructeurs des cathédrales médiévales qui constellent l'Europe. Ces édifices imposants racontent l'importance de la participation de chacun à une œuvre capable de franchir les limites du temps. Le constructeur de cathédrales savait qu'il ne verrait pas l'achèvement de son travail. Néanmoins, il se prodiguait activement, comprenant qu'il faisait partie d'un projet dont jouiraient ses enfants, qui – à leur tour – l'embelliraient et l'agrandiraient pour leurs enfants. Chaque homme et chaque femme de ce monde – et en particulier celui qui a la responsabilité de gouverner – est appelé à cultiver le même esprit de service et de solidarité intergénérationnel, et être ainsi un signe d'espérance pour notre monde tourmenté.

C'est avec ces considérations que je renouvelle à chacun de vous, à vos familles et à vos peuples les vœux d'une année riche de joie, d'espérance et de paix.

Merci.
